



Prêts pour 2014 !

Devenez un "Protecteur"



Donner tous les mois , c'est simple et pratique.

Chaque euro que vous donnez à l'association "Pour l'Amour du Bien", est démultiplié pour aider et soutenir d'une manière continue, des centaines de familles et des milliers d'enfants défavorisés de Jérusalem.

Voudriez-vous donner plus d'impact à votre don ?

- ✓ Devenez un supporter de l'Amour du Bien
- ✓ Gagnez du temps
- ✓ Faites que votre don aille plus loin

"En tant que 'Protecteur des enfants d'Israël', je sais que mon don automatique prend en charge des centaines de familles et des milliers d'enfants de la manière la plus efficace et la plus efficiente

Fabrice Cohen

Inscrivez-vous à notre programme de dons mensuels "Protecteurs des enfants d'Israël" et contribuez à assurer à l'association Pour l'Amour du Bien, une source fiable de revenus.

Devenez un chef de file en faisant une promesse de don mensuel et aidez-nous ainsi à soutenir et épauler d'une manière continue des centaines de familles et des milliers d'enfants défavorisés de Jérusalem.

Les dons mensuels constituent une source de revenus prévisibles qui permettent à l'association de planifier son avenir avec confiance et de façon stratégique.

Les dons mensuels sont faciles. Vous n'avez qu'à préciser la somme qui sera prélevée de votre compte bancaire chaque mois; à la fin de l'année, vous aurez fait une contribution durable. Inscrivez-vous : c'est une façon simple, sécuritaire et appréciable de contribuer à vaincre la pauvreté et la précarité.

Un don mensuel de 20 €, 52 € ou 100 € peut avoir beaucoup d'impact.

(Pour les prélèvements automatiques, il suffit juste de nous communiquer votre code Iban et BIC – Nouvelle législation en vigueur)

www.amourdubien.com

Rejoignez nous – Devenez un "Protecteur"

Voici ce que votre don mensuel pourra faire :

152 € par mois permettront de faire face à des situations de crise (décès brutal, prise en charge immédiate des orphelins, frais médicaux ou dentaires non remboursés, coupures d'eau ou d'électricité etc...)

104 € par mois nourriront 6 familles avec 5 enfants chacune, pendant un . mois

52 € par mois donneront à 5 enfants la possibilité de manger pendant 1 . semaine ou l'achat de 7 couvertures

Donner mensuellement, c'est simple et gratuit et pourra nous aider à économiser des milliers d'euros annuellement.

MERCI !!

Faites un don mensuel

✓ Oui ! Je veux sauver des centaines de familles et des milliers d'enfants défavorisés.

✓ Je veux faire parti des "Protecteurs des enfants d'Israel"
✓ Je donne chaque mois :



- | | |
|------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 260 euros | <input type="checkbox"/> 104 euros |
| <input type="checkbox"/> 152 euros | <input type="checkbox"/> 52 euros |
| <input type="checkbox"/> 126 euros | <input type="checkbox"/> autre, précisez |

J'autorise un prélèvement mensuel
De Euros
A compter du

Bénéficiaire :
Pour l'Amour du Bien
124/126 Avenue de la Marne
93 800 Epinay sur Seine
01.48.22.77.94
Email: amourdubien@gmail.com
Site : www.AmourduBien.com

Donateur :
Nom, prénom.....
Adresse
Code postal:.....
Ville :.....

La présente autorisation restera valable jusqu'à nouvel ordre de ma part.
A, le

CODE IBAN :

CODE BIC :



Vérifiez et complétez si besoin vos coordonnées –nom,prénom et adresse–pour l'envoi du Cerfa.

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire .

Des questions ? Contactez Yael au 00.972.54.84.03.258

Prélèvement par carte de credit :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Visa | <input type="checkbox"/> American express |
| <input type="checkbox"/> Mastercard | <input type="checkbox"/> Diners |

N° de carte :

Date d'expiration :

3 derniers chiffres
au dos de la carte :

Adresse email :

Telephone :

Date de naissance :

Si vous désirez réaliser un virement bancaire unique ,
voici le code IBAN et BIC
(Nouvelle législation en vigueur)

IBAN : FR76 -1027-8063-4600-0208-0490-176
BIC : CMCIFR2A

DÉDUCTION FISCALE

Chaque don donne droit à une déduction fiscale égale à 75% du montant du don, dans la limite de 521 €.

Si vos dons dépassent 521 €, la déduction fiscale passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables.